



QUARTIER DE LA ROSERAIE
L'HAÏ-LES-ROSES | 94



NOTICE DESCRIPTIVE LOGEMENTS COLLECTIFS

Suivant modèle imposée par l'Art.18 du décret n°67.1166 du 22/12/67 et conforme à l'annexe de l'Arrêté du 10 mai 1968
Les rubriques et sous rubriques sont reproduites dans cette notice dans la mesure où les ouvrages
correspondants sont effectivement prévus dans le programme de construction

0.	GENERALITES	2
1.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES IMMEUBLES	3
2.	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	7
3.	ANNEXES PRIVATIVES.....	16
4.	PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES.....	18
5.	EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES	23
6.	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX IMMEUBLES ET LEURS EQUIPEMENTS.....	25

MAITRE D'OUVRAGE
SCCV EMERIGE L'HAY-LES-ROSES
121 Avenue de Malakoff
75116 PARIS

MAITRE D'ŒUVRE CONCEPTION
BREITMAN & ASSOCIES
7, rue Séguier
75006 Paris



0 - GENERALITES

Les caractéristiques techniques de l'immeuble sont définies par la présente notice.

L'ouvrage sera exécuté en conformité avec les règles de construction et de sécurité, et selon les règles de l'art.

L'ensemble immobilier est composé de 6 bâtiments, situés sur 2 niveaux de stationnement, dont le rez-de-chaussée sur rue sera partiellement occupé par des commerces.

La hauteur libre générale dans les appartements au rez-de-chaussée des bâtiments et en étage courant sera de 2,50 mètres environ (sauf indication contraire sur les plans de vente), sauf présence de soffites, faux-plafonds, retombées de poutres, selon nécessité technique.

Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

L'emplacement des équipements électriques, téléphoniques et télévision sera défini par l'Architecte sur la base du plan d'étage courant.

Les emplacements de stationnement ne peuvent pas être fermés avant la livraison.

Le dimensionnement du parc de stationnement sera conforme aux règles d'urbanisme et de sécurité sans qu'il soit fait référence à une norme dimensionnelle.

Le parking sera protégé jusqu'à la crue décennale et sera rendu inondable pour toute crue supérieure.

La conformité de la construction sera soigneusement vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Les marques et références sont mentionnées pour indiquer un niveau qualitatif.

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de remplacer les matériaux, équipements ou appareils décrits dans la présente notice par d'autres de qualité au moins équivalente, pour des choix de référencement ou de programme, et notamment dans le cas où pendant la construction, leur fourniture ou leur mise en œuvre se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres ou des retards.

Les matériaux naturels tels que la pierre, les parquets... peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements.

Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements sera déterminé par le Maître d'Ouvrage.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte.

Les logements seront réalisés conformément à la Réglementation Acoustique et à la Réglementation thermique en vigueur à la date du dépôt du Permis de construire.

Les prestations seront intégralement soumises aux dispositions des DTU, règlements et normes d'application obligatoire en vigueur à la date de dépôt du permis de construire.

Le bâtiment est soumis à la RT 2012.



I - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES DES IMMEUBLES

1.1. INFRASTRUCTURE

1.1.1. Fouilles

- Réalisées en pleine masse pour l'encaissement des niveaux de sous-sol du bâtiment en trous et en rigoles pour fondations avec soutènements éventuels exécutés en conditions particulières en fonction des impératifs liés au site (mitoyenneté, domaine public, etc.).

1.1.2. Fondations

- Réalisées par procédés conformes aux prescriptions du rapport d'études géotechnique.

1.2. MURS ET OSSATURE

1.2.1. Murs des sous-sols

1.2.1.1. Murs périmétriques

- Réalisés en voiles de béton banché armé avec badigeon bitumineux sur les parements accessibles contre terre. Protection par blindage selon impératif de localisation.

1.2.1.2. Murs intérieurs et poteaux en infrastructure

- Les murs et poteaux intérieurs porteurs seront réalisés en béton armé.
- Les murs intérieurs pourront être réalisés en béton armé ou en maçonnerie de parpaings.

1.2.2. Murs des façades et des pignons

- Les façades et les pignons sont réalisés en béton armé ou en parpaing et sont revêtus de pierre et d'enduit gratté fin références et teintes selon le choix de l'Architecte.
- Doublage thermique en façades sur face intérieure des parois par complexe comprenant un isolant d'épaisseur conforme à la réglementation et, côté intérieur, un parement en plaque de plâtre.

1.2.3. Murs porteurs à l'intérieur des locaux

- Murs réalisés en voiles de béton armé ou en maçonnerie de parpaings, épaisseur suivant leur localisation et la réglementation.

1.2.4. Murs ou cloisons séparatifs

- Entre locaux privatifs et tous locaux intérieurs communs (paliers d'étages, gaines techniques, gaines d'ascenseurs, etc.) : murs réalisés en voiles de béton armé, épaisseur conforme au respect de la réglementation acoustique.
- Doublage thermique ou phonique de ces parois en fonction de la réglementation par complexe comprenant un matériau isolant et un parement en plaque de plâtre.
- Entre deux locaux privatifs : murs réalisés en béton armé ou en maçonnerie de parpaings ou cloisons en plaques de plâtre de type SAD, épaisseur conforme au respect de la réglementation acoustique.



1.3. PLANCHERS

1.3.1. Planchers des étages courants

- Dalle pleine de béton armé épaisseur selon calculs, recevant une chape flottante avec interposition d'un isolant acoustique.

1.3.2. Planchers sous terrasse

- Dalle pleine de béton armé recevant en surface l'isolation thermique et l'étanchéité prévues à l'article 1.8.1.

1.3.3. Planchers sous combles

- Sans objet.

1.3.4. Plancher entre logements et parking ou locaux non chauffés en sous-sol

- Dalle pleine de béton armé, avec éventuellement une isolation thermique projetée, d'épaisseur conforme à la réglementation et assurant le coupe-feu réglementaire entre parking ou locaux non chauffés et logements. Sur le dessus, chape flottante avec éventuellement interposition d'un isolant phonique et thermique.

1.3.5. Plancher sur terre-plein

- Dallage sur terre-plein avec, sur le dessus, chape avec interposition d'un isolant thermique.

1.3.6. Planchers des balcons

- Dalle pleine de béton armé.

1.3.7. Plancher intermédiaire entre niveaux de parking

- Suivant les zones et en fonction des nécessités techniques, dalles pleines de béton armé ou dalles préfabriquées précontraintes.

1.3.8. Plancher bas du sous-sol

- Dalle en béton armé

1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

- Cloisons de distribution intérieure des logements réalisées en cloisons sur ossature métallique de type PLACOSTYL de 72 mm avec interposition de laine de verre.
- Parement en plaque de plâtre hydrofuge dans les salles d'eau et salles de bains.

1.5. ESCALIERS

1.5.1 Escaliers collectifs

- Escaliers collectifs encloisonnés, réalisés en béton armé, coulés en place ou préfabriqués.

1.5.2 Escaliers privés

- Sans objet.



1.6. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1. Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

- Néant.

1.6.2. Conduits de ventilation des appartements

- Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux disposés dans les gaines techniques des logements.
- Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

1.6.3. Conduits de ventilation des locaux techniques et communs

- Amenée naturelle d'air frais dans les locaux techniques et communs inscrits au sous-sol et au rez-de-chaussée (exemple : compteur eau, comptage EDF, poubelles, vélos poussettes, etc.) par gaines en matériaux coupe-feu, section suivant calcul, ou en façade.
- Ventilation haute naturelle dans les locaux techniques et communs inscrits au sous-sol et au rez-de-chaussée (exemple : compteur eau, comptage EDF, vélos poussettes, etc.) par gaines en matériaux coupe-feu, section suivant calcul, ou en façade.
- Ventilation haute mécanique par gaines indépendantes pour les locaux poubelles.

1.6.4. Conduits de ventilation des parkings publics ou privés

- Admission et évacuation d'air conformes à la réglementation sécurité incendie et à la réglementation acoustique. Conduits en béton armé ou en maçonnerie ou en plaques de silicate de calcium suivant la localisation.

1.6.5. Ventilations palières

- Selon nécessité, à la demande des services de sécurité, ventilations de désenfumage haute et basse des paliers assurée par des conduits verticaux de type unitaire. Clapets coupe-feu d'obturation des bouches palières avec commandes d'ouverture manuelles et par détecteurs de fumées y compris grille en aluminium naturel ou laqué en usine. Amenée d'air aux conduits par des prises d'air frais en façade et des conduits horizontaux avec degré coupe-feu réglementaire.

1.6.6. Colonnes sèches

- Selon nécessité, à la demande des services de sécurité, mise en place dans les cages d'escalier d'une colonne sèche conforme aux normes avec raccord d'alimentation en façade.

1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1. Chutes d'eaux pluviales

- Evacuation des terrasses inaccessibles et accessibles en étage par chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, depuis la sous-face des toitures terrasses jusqu'au réseau horizontal inscrit en plancher haut du sous-sol.
- Evacuation des eaux pluviales sur les balcons par descentes EP en façade et trop-pleins.
- Les descentes d'eaux pluviales extérieures seront en Zinc ou en aluminium laqué suivant prescriptions du Permis de construire.
- Evacuation de la dalle jardin de couverture des sous-sols par entrées d'eau insérées dans le complexe d'étanchéité de la dalle et raccordées au réseau horizontal situé en plancher haut du sous-sol.
- Ce réseau, suivant imposition communale, pourra transiter par un bassin de rétention situé en sous-sol afin réguler les débits avant rejet dans le réseau public



1.7.2. Chutes d'eau usées et eaux-vannes

- Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux inscrits en plancher haut du sous-sol.
- Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans des soffites ou des faux plafonds en plaques de plâtre.

1.7.3. Canalisations en sous-sol

1.7.3.1. Canalisations en élévation

- Réseaux séparatifs pour eaux pluviales et eaux usées - eaux-vannes, réalisés en PVC, de diamètre suivant calculs, posés sur consoles ou sur suspentes en plancher haut du sous-sol.

1.7.3.2. Canalisations enterrées

- Réseau en PVC, enterré sous le dallage, reprenant les eaux de ruissellement du parking par l'intermédiaire d'avaloirs. Ce réseau est raccordé à un séparateur à hydrocarbures et à une fosse de relevage.

1.7.4. Branchement à l'égout

- Raccordement au réseau public conforme aux spécifications communales et départementales.

1.8. TERRASSES

1.8.1. Toitures terrasses des immeubles

- Etanchéité des toitures terrasses réalisée par bitume élastomère avec protection lourde en gravillons ou « terra-sopra-nature » pour les terrasses "non accessibles" et protection par dalettes ou carrelage posé sur plots plastiques pour les terrasses "à usage privatif".
- Interposition sous l'étanchéité d'un isolant thermique, d'épaisseur conforme à la réglementation, au droit des locaux chauffés.

1.8.2. Couverture des immeubles

- Bris et couverture réalisés en ardoise sur charpente bois selon exigences du permis de construire.

1.8.3. Terrasse sur sous-sol

a/ Terrasse jardin commune

- Etanchéité réalisée par revêtement bitume élastomère ou équivalent, recevant un matériau drainant et un feutre jardin formant couche filtrante.

b/ Terrasse accessible privative

- Etanchéité dito ci-dessus avec protection par dalettes ou carrelage posé sur plots.

c/ Terrasse accessible commune (accès aux bâtiments)

- Sans objet

II - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.0 Chapes

- L'ensemble des sols des logements est posé sur une chape flottante coulée sur un isolant acoustique.

2.1.1. Sol et plinthes des pièces principales

2.1.1.1 Entrée et séjour

- Revêtement parquet massif vernis usine de type Tradideco Sélection 70 mm de chez CFP ou parquet contre collé vernis usine de type Monolame 100 mm de chez CFP ou équivalent.
Coloris au choix parmi une sélection de 4 coloris proposée par le Maître d'Ouvrage.
- Plinthes en bois peint de 7cm de hauteur.

2.1.1.2. Chambres, dégagements, dressings et placards ouvrant sur ces pièces

- Revêtement parquet massif vernis usine de type Tradideco Sélection 70 mm de chez CFP ou parquet contre collé vernis usine de type Monolame 100 mm de chez CFP ou équivalent.
Coloris au choix parmi une sélection de 4 coloris proposée par le Maître d'Ouvrage.
- Plinthes en bois peint de 7cm de hauteur.

2.1.2. Sols et plinthes des pièces de services

2.1.2.1 Sols des salles de bains, des salles d'eau et des WC isolés

- Grès cérame rectifié 30 x 60 ou 60 x 60 de chez SALONI ou équivalent, pose à joints orthogonaux.
- Plinthe assortie 10x60.
- Coloris au choix parmi une sélection de 3 harmonies proposées par le Maître d'Ouvrage.

2.1.2.2 Sols et plinthes des cuisines

- Grès cérame rectifié 60 x 60 de chez SALONI ou équivalent, pose à joints orthogonaux.
- Plinthe assortie 10x60.
- Coloris au choix parmi une sélection de 3 harmonies proposées par le Maître d'Ouvrage.

2.1.3. Sol des balcons

- Carrelage scellé.

2.1.6. Barre de seuil

- A chaque changement de matériaux de revêtement de sol, profil d'arrêt type Schlüter, et lame de parquet transversale délimitée (cas du parquet).

2.2. REVETEMENTS MURAUX

(autres qu'enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1. Cuisines

- Faïence blanche sur 60 cm de haut (3 rangs de 20x20) au droit de l'évier et des retours éventuels.



2.2.2. Salles de bains et salles d'eau

- Faïence 30 x 60 en grés cérame rectifié de chez SALONI ou équivalent.
Coloris au choix parmi la gamme de 6 harmonies retenue par le Maître d'Ouvrage.

Localisation :

- Dans les salles de bains, sur tous les murs jusqu'à hauteur d' huisserie.
- Dans les salles d'eau, sur tous les murs jusqu'à hauteur d' huisserie.
- Tabliers des baignoires en panneau hydrofuge revêtu de la même faïence avec trappe carrelée éventuelle.

2.3. PLAFONDS

(sauf peintures et tentures)

2.3.1. Plafonds des pièces intérieures

- Sous face des planchers béton, ragréés, avec enduit de surfacage. Localement, suivant les dispositions techniques, faux plafonds ou soffites en plaques de plâtre.

2.3.2. Sous faces des balcons

- Béton armé ragréé avant peinture pliolite.

2.4. MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales

- Menuiseries bois, couleur selon Permis de Construire. Fenêtres et portes fenêtres ouvrant à la française, avec parties fixes suivant plans. Classement AEV selon DTU.
- Les portes fenêtres auront 3 points de fermeture.
- Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage thermique isolant d'épaisseur conforme à la réglementation thermique, certifié CEKAL.
- Les vitrages des menuiseries à rez-de-chaussée, ainsi que celles situées à R+1 au-dessus de la dalle haute de la moyenne surface alimentaire, seront de type retardataire d'effraction.

2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service

- Menuiseries de mêmes caractéristiques que pour les pièces principales, fonction de la localisation dont il est fait état ci-dessus.

2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS

2.5.1. Fermeture des pièces principales

- Stores manuels intérieurs à enroulement avec coffre de protection intérieur en aluminium laqué blanc, manœuvre par treuil.
- Ou selon plans, volets battants en bois peint.
- Stores déroulants pour les verrières.

2.5.2. Fermeture des pièces de service

- Dito article 2.5.1. ci-dessus.

Localisation :

- sur toutes les baies des pièces de services des logements situés en rez-de-jardin.
- sur les baies des cuisines ouvertes sur le séjour des logements en étage.



2.6. MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1. Portes intérieures des logements

- Portes pleines de type Lounge Fiber ou parement lisse de MALERBA ou équivalent dans huisserie métallique, hauteur 2.14 m, ouverture de 0.80m ou 0.90m et suivant plans.
- Les portes d'accès au séjour seront à un vantail vitré.
- Quincaillerie en inox brossé sur rosace type OVALIS de VACHETTE ou équivalent. Verrou de condamnation pour les WC, salles de bains et salles d'eau.

2.6.2. Portes palières (hauteur 2,14m)

- Porte bois, blindage intérieur par deux feuilles d'acier, conforme aux réglementations acoustique et thermique du type isoblindée 39dB de MALERBA, mise en œuvre dans une huisserie métallique. Serrure de sûreté 5 points latéraux à larder de marque VACHETTE ou équivalent, classement A2P**. Cylindre Radialis N1 A2P** avec fonction SYNKRO de chez Vachette. Ferrage par 4 paumelles et pions anti-dégondage.
- Garniture côté intérieur par béquille simple de même ligne que sur les portes intérieures.
- Garniture côté extérieur selon projet de décoration des parties communes.
- Finition du vantail par parement laqué ou stratifié suivant projet du décorateur.
- Butoir élastomère.
- Microviseur.
- Seuils à la suisse bois.

2.6.3. Placards

- Suivant localisation, placard GRAPHIC DESIGN de chez Sifisa (1 dans l'entrée et 1 par chambre), profil en aluminium, ou équivalent.
Epaisseur des panneaux : 10 mm
- La façade des placards d'entrée sera revêtue d'un miroir.
- Les placards de largeur supérieure à 0,80 m sont fermés par des portes coulissantes, sans bâti, avec rail haut et rail bas.
- Les façades de placards de largeur égale ou inférieure à 0,80 m sont ouvrantes à la française.
- Pose sur socle bois.

2.6.4. Ouvrages divers

- Trappes de visite pour chacune des gaines intérieures inscrites dans les pièces de service des logements. Ces trappes comprennent un bâti bois ou métal et un remplissage en panneau de particules avec isolation phonique, finition peinte.
- Gaine technique logement située dans l'entrée constituée d'une porte menuisée en médium ouvrants à la française.
- Pose sur socle bois.



2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1. Garde-corps et barres d'appui

- Pour les balcons, terrasses, ou fenêtres, suivant plans de façade de l'Architecte : garde-corps décoratifs en acier thermolaqué en usine de type barreaudage avec lisses horizontales, motifs décoratifs ou remplissage par tôle perforée / verre (avec ossature) enduit suivant le projet architectural et les indications du Permis de Construire.

2.7.2. Séparatifs de balcons ou terrasses

- Pour les terrasses et balcons, écrans séparatifs en verre de sécurité montés dans un cadre métallique en aluminium laqué avec raidisseur intermédiaire si nécessaire, suivant projet architectural.

2.8. PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES

2.8.1. Peintures extérieures

2.8.1.1. Sur serrurerie des garde-corps

- Thermolaquage en usine ou peinture glycérophthalique brillante appliquée sur site après mise en œuvre.

2.8.1.2. Sur sous face des balcons

- Après préparation des supports béton, deux couches de peinture pliolite.

2.8.2. Peintures intérieures

2.8.2.1. Sur menuiseries intérieures

- Après préparation, deux couches de peinture acrylique finition satinée, coloris blanc.

Localisation : - portes et huisseries métalliques de portes, plinthes bois, habillages bois, trappes bois, etc.

2.8.2.2. Sur menuiseries extérieures

- Sans objet

2.8.2.3. Sur murs

- Murs des pièces sèches : peinture acrylique, finition velours, coloris blanc,
- Murs des pièces humides : peinture acrylique, finition satin, coloris blanc.

2.8.2.4. Sur plafonds

- Plafond des pièces sèches : peinture acrylique, finition velours, coloris blanc,
- Plafond des pièces humides : peinture acrylique, finition satin, coloris blanc.

2.8.2.5. Sur canalisations

- Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes : deux couches de peinture acrylique satinée blanche.



2.8.3. Tentures

2.8.3.1. Sur murs

- Sans objet.

2.8.3.2. Sur plafonds

- Sans objet.

2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1. Equipements ménagers

2.9.1.1 Kitchenette des studios

- Ensemble kitchenette de chez CULINA comprenant un évier 1 bac et une plaque chauffante vitrocéramique 2 feux sur un meuble bas en aggloméré finition mélaminé comportant 1 emplacement pour 1 réfrigérateur (fourni), 1 porte et 1 tablette intermédiaire sur le reste de la largeur. Dimension 1.20 m.
- Robinetterie mitigeur chromée du type BAUEDGE de chez GROHE.

2.9.1.2. Cuisine des logements des 2 pièces et plus

- Fourniture d'un meuble évier en acier inoxydable de 1,40m avec deux bacs et un égouttoir, sur meuble en mélaminé blanc avec une porte et un emplacement lave-vaisselle. Robinetterie mitigeur chromée du type BAUEDGE de chez GROHE ou équivalent.

2.9.1.3. Evacuation des déchets

- Néant à l'intérieur des logements. Voir article 5.4.

2.9.2. Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1. Distribution d'eau froide

- Colonnes montantes, en tube acier galvanisé ou PVC pression, disposées dans les gaines techniques avec manchette en attente pour pose éventuelle de compteurs divisionnaires. Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau en tube cuivre ou en polyéthylène réticulé. Raccordement des appareils en tube cuivre apparent.
- Les raccords entre canalisations encastrées et la distribution en plinthe seront apparents.

2.9.2.2. Production et distribution d'eau chaude

- La production collective d'eau chaude sanitaire de tous les logements sera assurée par une sous-station commune à la résidence qui sera raccordée au chauffage urbain.
- En gaines techniques, colonnes montantes en acier galvanisé ou PVC, avec calorifuge.
- Depuis les gaines, alimentation par cuivre recuit ou polyéthylène réticulé sous cintroplast, en dalle.
- Tubes cuivre écroui ou polyéthylène réticulé dans les parties vues, posés sur colliers isophoniques.

2.9.2.3. Evacuations

- Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.



2.9.2.4. Branchements en attente

- Attentes pour machines à laver, à raison de deux attentes pour les logements de type 2 pièces et plus (une pour les logements de type studio) comprenant :
 - Robinet d'arrêt sur l'eau froide.
 - Attente avec siphon PVC sur l'évacuation.

2.9.2.5. Appareils sanitaires

- WC suspendus : cuvette type VOX de JACOB DELAFON ou équivalent avec réservoir à mécanisme à bouton-poussoir double débit RAPID SL de chez GROHE et abattant double muni d'un ralentisseur.
- Selon plan, lave-mains droit avec meuble de type Cube de CULINA.
- Dans la salle de bains :
 - ❖ Baignoire en acier émaillé type SANIFORM PLUS de KALDEWEI ou équivalent.
 - ❖ Meuble vasque INFLUENCE de chez CULINA, dimensions suivant plans, composé de 2 tiroirs (avec plan Primalite ou Solid surface). Panneau miroir ou armoire tryptique. Eclairage par applique led
 - ❖ Paroi de baignoire CADA XS de chez ROTHALUX, ou équivalent, profil en inox.
- Dans la salle d'eau éventuelle :
 - ❖ Receveur de douche en céramique blanche type CAYONOPLAN de KALDEWEI ou équivalent, dimensions 120x90, 120x80 ou 90x90 suivant plan.
 - ❖ Pare douche de type Cada XS de chez ROTHALUX ou équivalent, profil en inox.
 - ❖ Plan vasque, bandeau et miroir identiques à ceux de la salle de bains.

2.9.2.6. Robinetterie

- L'ensemble de la robinetterie des salles de bains et des salles de douche est du type mitigeur chromés de la série BAUEDGE de chez GROHE.
- Baignoire : mitigeur thermostatique bain-douche de type G800 de GROHE équipé d'un flexible chromé lisse de 1,75 m et douchette EUPHORIA 110 de chez GROHE à 2 jets sur barre de douche. Vidage par bonde siphon.
- Douche : mitigeur mural de type G800 de GROHE équipé d'un flexible chromé de 1,75 m et douchette EUPHORIA 260 de chez GROHE sur colonne de douche avec flexible chromé lisse de 1,75m. Vidage par bonde siphon.

2.9.2.7. Robinet de puisage extérieur

- Robinet de puisage mural en applique sur mur, avec raccord au nez, purge et vanne de barrage.

Localisation :

- En équipement des terrasses privatives des logements à rez-de-chaussée, à rez-de-jardin et des terrasses accessibles en étage de plus de 8 m².
- Sans objet pour les balcons

2.9.3. Equipement électrique, téléphonique et TV

2.9.3.1. Type d'installation

- Mise en place de fourreaux vides, des tableaux électriques aux coffres des stores intérieurs.
- Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.
- Sauf spécification contraire, les points lumineux sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.).
- L'appareillage est de la série CELIANE de chez LEGRAND.
- Système d'alarme de type détection de présence dans tous les logements à RDC.



2.9.3.2. Equipement de chaque pièce, selon plan et conformément à la norme NFC 15-100.

NB : Cet équipement ne pourra subir aucune modification, ni suppression, ni déplacement.

Entrée :	1 centre commandé en va-et-vient ou par télérupteur 1 combiné vidéophone Classe 100 V12B Couleur mains libres de chez BTICINO avec commande d'ouverture des portes du hall 1 prise haute 16A + T dite « PMR » 1 prise basse 16A + T
Cuisine :	1 sortie de fils en applique au-dessus de l'évier, commandée par 1 interrupteur simple allumage 1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage 4 prises 16A + T à 1.10 m du sol sur le plan de travail dont 1 prise « PMR » à l'entrée de la pièce 1 prise 16A + T à 1.10 m du sol sur le plan de travail pour micro-onde 2 prises 16A + T pour machines à laver le linge et le lave-vaisselle (sauf lave-linge prévu ailleurs) 1 prise 16A + T en plinthe 1 prise 16A + T en plinthe pour réfrigérateur 1 prise 16A + T à 1m80 pour Hotte 1 terminal 32A + T en plinthe pour plaque de cuisson 1 terminal 20A + T en plinthe pour le four
Kitchenette (studios)	1 sortie de fils en applique au-dessus de l'évier, commandée par 1 interrupteur simple allumage 4 prises 16A + T à 1.10 m du sol sur le plan de travail dont 1 prise « PMR » à l'entrée de la pièce. 1 prise 16A + T en plinthe pour réfrigérateur 1 terminal 32A + T en plinthe pour plaque de cuisson 1 prise 16A + T à 1m80 pour Hotte 1 prise 16A + T en plinthe pour machine à laver le linge (sauf si prévu ailleurs)
Séjour :	1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage ou en va et vient 1 prise 16A + T tous les 4 m ² avec 5 prises minimum dont une prise haute dite « PMR » à l'entrée de la pièce 1 PC 16 A + T commandée par allumage simple 2 prises type RJ 45 accolées à 2 PC 16A + T supplémentaires 1 prise type RJ 45 à l'opposé des 2 autres ci-dessus et accolée à un PC décrite ci-dessus
Chambre 1 (PMR) :	1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage 1 prise 16A + T haute situé à l'entrée de la pièce 3 prises 16A + T en plinthe. 2 prises type RJ 45 dont une située à l'opposé de l'autre et accolées à une des PC décrites ci-dessus.
Chambres 2 et suivantes :	1 centre commandé par 1 interrupteur simple allumage 3 prises 16A + T en plinthe 1 prise type RJ 45
Dégagement :	1 centre en plafond, commandé par interrupteur va et vient ou télérupteur 1 prise 16A + T en plinthe
Salle de bains :	1 Applique lumineuse classe II commandé par interrupteur 1 centre commandé par interrupteur



- 1 PC 16A + T haute attenante à la vasque et si nécessaire 1 PC 16 A + T haute « PMR » au droit de l'entrée suivant réglementation.
1 attente électrique pour sèche-serviettes.
- Salle d'eau :
1 Applique lumineuse classe II commandé par interrupteur
1 centre commandé par interrupteur
1 PC 16A + T haute attenante à la vasque et si nécessaire 1 PC 16 A + T haute « PMR » au droit de l'entrée suivant réglementation.
1 attente électrique pour sèche-serviettes.
- W.C. :
1 centre ou une applique commandée par 1 interrupteur simple allumage.
1 prise 16A + T dite « PMR » dans le cas des WC « PMR » suivant réglementation.
- Rangements :
1 centre ou une applique commandée par 1 interrupteur simple allumage
1 prise 16A + T en plinthe
- Lingerie ou
celliers :
1 centre ou une applique commandée par 1 interrupteur simple allumage
1 prise 16A + T en plinthe
1 prise 16A +T en plinthe pour machine à laver le linge (sauf si prévu ailleurs)
- 2.9.3.3. Puissances desservies
- Suivant étude technique.
- 2.9.3.4. Sonnerie de porte palière
- Sonnerie, incluse dans le tableau abonné et commandée par bouton poussoir disposé sur le palier des logements.
- 2.9.4. Chauffage**
- 2.9.4.1. Type d'installation
- Chauffage urbain réalisé par une sous station installée dans un local dédié. Dimensionnement des équipements suivant étude thermique.
- 2.9.4.2. Températures assurées
- Par - 5°C de température extérieure :
 - salles de bains et salles d'eau : 20°C
 - autres pièces : 19°C
- 2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur
- Dans les salles de bains et salles d'eau, sèche serviette de type CALA AIR de chez ACOVA.
 - Dans les autres pièces, radiateurs de type Integra Parada de RADSON, ou radiateurs verticaux ALTO PLAN de chez TEREVA, ou équivalent avec robinets thermostatiques
- 2.9.5. Ventilation**
- Arrivée d'air frais par bouches autoréglables ou hygroréglables situées en traverse des châssis, dans le coffre de volet roulant ou dans la façade des pièces principales (séjour et chambres) suivant réglementation acoustique.
 - Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, salle d'eau et WC). Ces bouches sont raccordées aux gaines collectives de ventilation mécanique.
 - La nature des bouches (autoréglables ou hygroréglables) et leur débit seront déterminés par les calculs thermiques.



- Les bouches VMC des cuisines seront commandées par interrupteur. Les bouches VMC des WC seront commandées par détecteur de présence

2.9.6. Equipements basse tension

2.9.6.1. Radio - FM et TV

- Nombre et implantation des prises suivant article 2.9.3.2.
- Raccordement sur le réseau câblé local avec abonnement à la charge du propriétaire ou antenne collective suivant équipement du réseau public lors de la livraison.

2.9.6.2. Téléphone

- Nombre et implantation des prises suivant article 2.9.3.2.
- Coffret dans la gaine technique logement, située dans l'entrée, équipée d'une réglette DTI et d'un répartiteur TV.

2.9.6.3 Fibre optique

- L'immeuble sera équipé d'un réseau de fibre optique permettant le raccordement de chaque logement (câblage du bâtiment jusqu'au coffret de communication des appartements). Cette installation sera mise à disposition d'un opérateur d'immeuble par la copropriété en fonction des opérateurs présents sur la zone. L'accès à la fibre optique sera possible pour chaque résident sous réserve de souscrire un contrat spécifique auprès d'un opérateur.

2.9.6.4. Portiers - Commandes de portes

- Portier électronique du type vidéophone comprenant un combiné dans l'entrée de chaque logement relié au tableau d'appel situé dans le hall de chaque cage. Commande d'ouverture de la porte de hall à partir du combiné.

2.9.6.5. Domotique

- Sans objet.

2.9.7. Equipements intérieur des placards et pièces de rangement

2.9.7.1. Placards

- Pour tous les placards de largeur supérieure à 0,80 m :

Tablette chapelière en aggloméré mélaminé blanc sur la largeur du placard et à 1,80m de hauteur environ dans les placards d'entrée et une tringle ovale chromée. Séparatif vertical en aggloméré mélaminé pour les placards de plus de 1,20 m de largeur. Tringle penderie sur les 2/3 de la largeur du placard, 4 tablettes sur le 1/3 et bloc 3 tiroirs dans les chambres.

- Pour tous les placards de largeur inférieure ou égale à 0,80 m :

Equipement intérieur par une tablette en aggloméré mélaminé blanc à 1,80 m de hauteur environ dans les placards d'entrée et une tringle chromée.

2.9.7.2. Pièces de rangement, dressings

- Sans objet (aucun équipement).



III - ANNEXES PRIVATIVES

3.1. CAVES

3.1.1 Murs et cloisons

- En béton armé ou en maçonnerie d'aggloméré enduite ou non suivant les cas.
- Finition brute

3.1.2 Plafond

- Plancher béton revêtu d'isolant thermique si nécessaire.

3.1.3 Sols

- Dallage en béton surfacé.

3.1.4 Porte

- Porte équipée d'une serrure à canon européen.
- Finition par peinture

3.2. GARAGES COUVERTS

3.2.1. Murs et cloisons

- Les voiles extérieurs, intérieurs et les poteaux en béton armé seront revêtus de peinture vinylique blanche.

3.2.2. Plafonds

- Dalle pleine de béton armé brut de décoffrage.

3.2.3. Sols

- Dalle ou dallage en béton armé avec application d'une peinture de sol.
- Délimitation des emplacements par bandes peintes.
- Numérotation des places par peinture au pochoir.

3.2.4. Porte d'accès

3.2.4.1 Pour les véhicules

- Pour accéder au parking public et privé situé au sous-sol, une première porte basculante métallique en acier galvanisé, laquée, réglée sur horloge.
 1. L'accès au parking public situé au -1 se fera par barrières commandées par un contrôle d'accès.
 2. L'accès au parking privé situé au -1 se fera par une deuxième porte basculante.
 3. L'accès au parking privé situé au -2 se fera d'abord par une barrière commandée par un contrôle d'accès puis par une porte basculante situé en haut de rampe.



3.2.4.2 Pour les piétons

- Escaliers débouchant dans les sas ou en extérieur. Porte peinte avec serrure côté entrée dans le sous-sol.

3.2.5. Ventilation

- Ventilation mécanique de la zone de parkings suivant réglementation.
- Aménée d'air neuf et extraction par conduits de ventilation en béton armé, débouchant en jardin ou en toiture.

3.2.6. Equipement électrique

- Néant pour les emplacements privés.
- Eclairage des circulations par tubes fluorescents, éclairage de base permanent (1/3) et complément sur minuterie, commande par boutons poussoirs lumineux du type PLEXO de LEGRAND sur minuterie ou sur détecteurs de présence.
- Alimentation par canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.

3.2.6. Equipement plomberie

- 1 robinet de puisage situé à chaque niveau de sous-sol par cage
- Pompe de relevage située au sous-sol, avec séparateur à hydrocarbures

3.3. BALCONS ET TERRASSES PRIVATIVES EN ETAGE

- Pour les logements tous niveaux comportant une terrasse :

Mise en œuvre de dalettes ou carrelage posé sur plots plastiques pour les terrasses et mise en œuvre de carrelage en pose collée pour les balcons PMR.

- Equipements :

En équipement des terrasses et balcons privés donnant sur le séjour des logements à tous niveaux, (A partir de 8m² de surface extérieure) :

1 prise 16A+T étanche
1 robinet de puisage
1 applique extérieure

3.4 JARDINS PRIVATIFS ET TERRASSES PRIVATIVES A REZ-DE-CHAUSSEE

- Terre végétale sur 30cm minimum avec engazonnement de la parcelle.
- Grillage séparatif ou muret séparant le jardin des parties communes ou d'un autre jardin
- Equipements :

1 prise 16A+T étanche
1 robinet de puisage
1 applique extérieure



IV - PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES

4.1. HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES

- Les halls et sas d'entrée feront l'objet d'un traitement décoratif selon projet défini par l'Architecte.

4.1.1. Sols

- Carrelage en grès cérame de chez SALONI ou pierre marbrière.
- Tapis-brosse dans cadre métallique.

4.1.2. Parois

- Revêtement composé à partir de plaquettes, faïence, panneaux stratifiés imitation bois et/ou de peinture décorative, de revêtement mural décoratif collé et de miroir selon projet de décoration de l'Architecte.

4.1.3. Plafonds

- Plaques de plâtre perforées de type acoustique ou planes.
- Après préparation des faux plafonds en plaques de plâtre : finition par peinture satinée ou brillante.

4.1.4. Portes d'accès et système de fermeture

a/ Porte extérieure du hall

Acier thermolaqué de type manesmann / porte à 1 vantail. Fermeture par ventouse électromagnétiques commandée par digicode extérieur et, pour les occupants, par clé ou vigik.

b/ Porte intérieure du hall

Acier thermolaqué de type manesmann / porte à 1 vantail. Fermeture par ventouse électromagnétiques commandée depuis le combiné vidéophone des logements avec un tableau d'appel permettant la communication avec les logements.

4.1.5 Portes d'accès aux escaliers intérieurs desservant les niveaux de superstructure

- Portes bois à âme pleine sur huisseries métalliques assurant le degré pare-flamme réglementaire. Parements peints. Quincaillerie décorative en aluminium anodisé de teinte naturelle. Ferme porte automatique.

4.1.6 Portes d'accès aux escaliers desservant les niveaux d'infrastructure

- Selon plan, accès au niveau du sous-sol, par une porte métallique extérieure, sur huisserie métallique, assurant le degré coupe-feu réglementaire. Parements peints. Fermeture par serrure de sûreté avec pêne lancé commandée par clé et béquille et par béquille depuis le palier d'arrivée. Quincaillerie décorative en aluminium anodisé de teinte naturelle. Ferme porte automatique.

4.1.7. Boîtes aux lettres - Tableaux d'affichage

- Dans le porche traversant, ensemble de boîtes aux lettres individuelles aux normes de LA POSTE encastré de type Courriel Flat de chez RENZ. Façade en métal laqué, traitement suivant projet Architecte en unité avec un tableau d'affichage. Ouverture des boîtes individuelles par clé plate.



4.1.8. Chauffage

- Néant

4.1.9. Equipement électrique

- Eclairage par spots encastrés dans le faux-plafond et/ou appareils décoratifs suivant le plan de décoration de l'Architecte.
- Commande par détecteurs de présence ou par appareillage encastré, boutons poussoirs lumineux.
- Eclairage de secours par blocs autonomes (suivant imposition des Services de Sécurité).
- Platine de portier digicode sur la porte extérieure du sas comportant :
 - clavier codé
 - contact à clé ou lecteur de badge pour accès des occupants et des concessionnaires type VIGIK
- Platine de portier vidéophone de type Classe 100 V12B couleur de BTICINO en inox sur la deuxième porte du sas comportant :
 - Touche d'appel de chaque logement
 - Micro, haut-parleur, caméra, etc.
 - Contact à clé ou lecteur de badge pour accès des occupants et des concessionnaires type VIGIK

4.2. CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE ET PALIERS DES ETAGES

Concerne : les paliers d'ascenseurs et les couloirs desservant des logements à tous niveaux. Les harmonies de matériaux et de coloris seront définies par le projet de décoration de l'Architecte.

4.2.1. Sols

4.2.1.1. Sols des circulations communes Rez-de-chaussée

- Revêtement en carrelage et plinthes coordonnées de 7cm de hauteur. Calepinage mis au point par l'Architecte.

4.2.1.1 Sols des circulations palières desservant le Rez-de-chaussée et les étages

- Moquette suivant choix Architecte.
- Plinthe bois de 7cm de hauteur.

4.2.2. Murs

- Revêtement mural en revêtement décoratif ou en peinture, selon projet de décoration.

4.2.3. Plafonds

- Peinture satinée finition mate.

4.2.4. Portes communes

- Portes à âme pleine dans huisserie métallique. Finition peinture satinée. Quincaillerie finition aluminium anodisé teinte naturelle. Finition par peinture acrylique.
- Façades de gaine technique en aggloméré avec bâti sapin. Finition par peinture acrylique.



4.2.5. Equipement électrique

- Eclairage par appliques murales décoratives ou plafonniers, suivant plan de décoration de l'Architecte sur minuterie.
- Commande par détecteurs de présence. 1 PC par palier, boutons poussoirs, sonnerie des logements.

4.3. CIRCULATION DES SOUS-SOLS

Concerne : Tous les sas desservant le parc de stationnement, les paliers d'ascenseur et les escaliers.

4.3.1. Sols

- Dalle ou dallage en béton armé surfacé, finition par peinture anti-poussière.

4.3.2. Murs - Plafonds

- Sur murs, peinture blanche vinylique ou équivalent.
- Sur plafonds, peinture blanche vinylique sauf aux endroits recevant un isolant.

4.3.3. Portes

- Portes dans huisserie métallique. Finition par peinture.
- Degré pare flamme suivant réglementation et emplacement.
- Serrures à mortaiser avec quincaillerie type bec de cane ou barres anti-panique suivant réglementation. Serrure de sûreté avec clé pour accès aux parkings. Quincaillerie en aluminium anodisé de teinte naturelle de marque BEZAULT type RIV BLOC ou équivalent.

4.3.4. Equipement Electrique

- Alimentation par canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage par hublots ronds sur minuterie avec préavis d'extinction.
- Appareillage du type PLEXO de LEGRAND.

4.4. CAGES D'ESCALIERS

4.4.1. Sols

- Sol des paliers et des escaliers en peinture polyuréthane.

4.4.2. Murs

- Peinture murale.

4.4.3. Plafonds

- Peinture.

4.4.4. Garde-corps et mains courantes

- Garde-corps sur vide de trémie au dernier niveau par mur en béton ou en maçonneries de 1.00 m hauteur environ, finition par enduit décoratif à grain fin appliqué mécaniquement type BAGAR DECOR ou équivalent
- Mains courantes en tube rond peint.



4.4.5. Ventilation

- Désenfumage en partie haute par lanterneau avec ouverture soit manuelle à partir du dernier palier pour accès à la terrasse, soit d'urgence par les Pompiers avec système pneumatique.

4.4.6. Eclairage

- Eclairage par hublots sur minuterie. Commande par boutons poussoirs lumineux du type PLEXO de LEGRAND ou équivalent.
- Suivant imposition des Services de Sécurité, éclairage de sécurité par blocs autonomes.

4.5. LOCAUX COMMUNS

4.5.1. Local vélos, locaux poussettes

Localisation : suivant plans

4.5.1.1. Sol

- Dalle en béton. Finition par peinture en résine polyuréthane avec remontée de plinthe de 100mm.

4.5.1.2 Murs - plafonds

- Béton armé ragréé. Finition par peinture vinylique deux couches sur murs. Flocage thermique éventuel en plafond.

4.5.1.3. Menuiseries

- Porte métallique dans huisserie métallique. Finition par peinture.
- Fermeture par serrure de sûreté 1 point commandée par clé sur organigramme et poignée de tirage depuis l'extérieur et par béquille sur face intérieure.

4.5.1.4. Divers

- Ventilation statique par prises d'air haute et basse intégrées dans le mur extérieur du local.

4.5.1.5. Equipement électrique

- Canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage par hublots ronds commandés par interrupteur sur minuterie avec préavis d'extinction.
- Commande par appareillage type PLEXO de LEGRAND ou équivalent.

4.5.2. Locaux poubelles

Localisation : suivant plans.

4.5.2.1. Sols

- Chape hydrofuge rapportée sur dalle en béton surfacé. Finition par carrelage antidérapant et plinthes à talon.

4.5.2.2 Murs - plafonds

- Faïence sur 1m20 de hauteur. Finition du complément par peinture vinylique deux couches sur murs et plafond.

4.5.2.3. Menuiseries



- Portes sur huisseries métalliques. Finition par peinture. Degré coupe-feu suivant réglementation.
- Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé depuis l'extérieur du local combinée à une poignée de tirage et par béquille simple sur la face intérieure.

4.5.2.4. Ventilation

- Ventilation mécanique avec conduit pour prise d'air basse débouchant à l'extérieur et conduit indépendant jusqu'en terrasse.

4.5.2.5. Equipement électrique

- Canalisations encastrées ou en applique suivant la localisation.
- Eclairage par hublots ronds commandés par interrupteur sur minuterie avec préavis d'extinction.
- Commande par appareillage type PLEXO de LEGRAND ou équivalent.

4.5.2.6. Equipement

- Robinet de puisage et siphon de sol.

4.6. LOCAUX SOCIAUX

- Néant.

4.7. LOCAUX TECHNIQUES

Concerne : tous locaux techniques en sous-sol.

4.7.1. Sols

- Dalle en béton surfacé. Finition par peinture anti-poussière, avec une remontée en plinthe de 100mm.

4.7.2. Murs - plafonds

- Béton armé ragréé. Finition par peinture vinylique deux couches sur murs et plafond.

4.7.3. Menuiseries

- Portes en bois à âme pleine à parement bois isoplanes dans huisseries métalliques. Finition par peinture. Degré coupe-feu suivant réglementation.
- Fermeture par serrure de sûreté commandée par clé depuis l'extérieur du local et par bouton moleté sur la face intérieure.

4.7.4. Equipement électrique

- Alimentation par canalisations encastrées. Eclairage par hublots ronds commandés par interrupteur sur minuterie. Commande par interrupteurs du type PLEXO de LEGRAND.

4.7.5. Equipement

- Dans le local compteur d'eau uniquement, robinet de puisage et siphon de sol.

4.8. LOCAL GARDIEN

- Sans objet



V - EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES

5.1. ASCENSEUR

- Un appareil, vitesse 1m/s, suivant étude de trafic, situé dans chacun des halls, dessert le rez-de-chaussée et les étages, le ou les sous-sols.

Equipement intérieur et décoration :

- Eclairage en plafond, miroir, main courante, plinthes, parois revêtues de panneaux stratifiés dans la gamme du fabricant pour les ascenseurs de chaque hall. La décoration intérieure sera sélectionnée par l'Architecte. Alarme par téléphone intérieur relié au centre de dépannage de l'installateur. Revêtement au sol dito hall principal. Accès contrôlé par vigik en cabine pour accès aux sous-sols et depuis les paliers en infrastructure.
- Appel de l'ascenseur depuis le sous-sol desservi par vigik (sauf celui situé en extérieur).
- Portes palières : finition par peinture à tous les niveaux desservis excepté au rez-de-chaussée, finition inox brossé ou équivalent pour l'ascenseur de chaque hall.

5.2. CHAUFFAGE - EAU CHAUDE

- Sans objet.

5.3. TELECOMMUNICATIONS

5.3.1. Téléphone Fibre Optique

- Fourreaux et distribution verticale dans gaines palières. Liaison avec chaque logement jusqu'à l'ETEL. Raccordement par l'opérateur de télécommunication.

5.3.2. Antenne TV - FM

- L'installation d'une antenne hertzienne permettant la réception des chaînes TNT.

5.4. RECEPTION - STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

- Stockage des ordures ménagères suivant plans
- Ramassage conforme à la réglementation communale.

5.5. VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

- Ventilation mécanique des logements pour extraction dans les pièces humides.
- Extracteurs collectifs disposés en terrasse du bâtiment raccordés aux gaines verticales desservant les logements. Rejet d'air à l'extérieur par souches en toiture.



5.6. ALIMENTATION EN EAU

5.6.1. Compteur général

- Placé dans un local branchement d'eau ou sur un mur en sous-sol. Distribution horizontale en tube d'acier galvanisé ou PVC pression jusqu'aux pieds de colonnes décrites à l'article 2.9.2.1.

5.6.2. Surpresseur - Traitement de l'eau

- Si nécessité en fonction des indications de la Compagnie distributrice.

5.6.3. Colonnes montantes

- Depuis le compteur général, distributions horizontales en plancher haut du sous-sol en canalisations d'acier galvanisé ou PVC pression, calorifugées jusqu'au pied des colonnes montantes.
- Le réseau général dessert le robinet du local compteur d'eau et ceux des locaux poubelles.
- Colonnes montantes en acier galvanisé ou en PVC pression dans les gaines techniques pour alimentation des logements en eau froide conformément à l'article 2.9.2.1.
- Manchettes en gaine palières pour équipement ultérieur de compteurs individuels.

5.7. ALIMENTATION EN CHAUFFAGE URBAIN

- Raccordement au réseau de chauffage urbain de SEMHACH.

5.8. ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1. Origine de l'alimentation

- Alimentation en électricité du bâtiment depuis le réseau de distribution public.
- Distribution sur chemin de câble dans les sous-sols jusqu'au local comptage services généraux et jusqu'aux pieds de colonnes électriques.

5.8.2. Comptages des services généraux

- Inscrit dans un local technique particulier comprenant tous les comptages, nombre suivant étude technique.

5.8.3. Colonnes montantes

- En gaine palière.

5.8.4. Branchements et comptages particuliers

- Compteurs individuels et disjoncteur d'abonné suivant normes ENEDIS dans les entrées d'appartements dans un tableau "abonné".



VI - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX IMMEUBLES ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1. VOIRIE ET PARKING

6.1.1. Voirie d'accès

- Sans objet.

6.1.2. Trottoirs

- Sans objet.

6.2. CIRCULATION DES PIETONS

- Circulation à l'intérieur de la Résidence en béton balayé ou désactivé (selon projet à définir par le paysagiste) desservant les halls de chaque immeuble.

6.3. ESPACES VERTS

6.3.1. Plantations

- Sur jardins communs de la copropriété, plantes vivaces et arbustes suivant plans de Paysagiste.

6.3.2. Engazonnement

- Engazonnement avec terre végétale rapportée.

6.3.3. Chemins de promenade, aire de repos

- Dito article 6.2 ci-dessus.

6.4. ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.4.1 Entrée du bâtiment

- Par foyers lumineux en spots encastrés ou appliques en quantité suffisante pour assurer la sécurité des personnes.

6.4.2 Porche central

- Dito 6.4.1

6.4.3. Eclairage des espaces verts communs.

- Par bornes lumineuses ou candélabres commandés par horloge et implantées le long des cheminements piétons suivant projet architectural.

6.4.4 Eclairage voirie

- Sans objet.



6.5. CLOTURES

6.5.1 Clôtures sur rues

- En limite du domaine public, clôture suivant projet de l'Architecte.

6.5.2 Clôtures entre parcelles

- Pare-vues en métal avec verre dépoli entre terrasses privatives au rez-de-chaussée ou rez-de-jardin, selon localisation.
- Grillage maille rigide hauteur 1m20 entre parcelles privatives des logements au rez-de-chaussée ainsi que vis-à-vis des espaces communs, doublée d'une haie végétale, suivant plans Architecte.

6.6. RESEAUX DIVERS

6.6.1. Réseau d'eau

- Le branchement sera exécuté par la Compagnie Distributrice des Eaux.

6.6.2. Réseau de chauffage urbain

- Le branchement sera exécuté par SEMHACH à partir du réseau de distribution public.

6.6.3. Electricité

- Le branchement est prévu exécuté par ENEDIS à partir du réseau de distribution public.

6.6.4. Egout

a/ Rejet des Eaux Usées et Eaux Vannes.

- Conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville.

b/ Rejet des Eaux Pluviales

- Conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville et réalisé en conformité avec les prescriptions du Département figurant dans les attendus du permis de construire.

Fin du document